

# Garde nature

## Qu'est-ce que c'est ?

Le garde nature a pour mission d'assurer la surveillance et la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager d'un ou plusieurs sites, d'informer le public et de participer aux suivis scientifiques du territoire concerné. Il contribue à améliorer les connaissances et participe à la mise en œuvre du plan de gestion.

Il n'a pas vocation à verbaliser, contrairement à la police de l'environnement.

## Fonction

Ses missions seront similaires à d'autres professions telles que garde forestier, agent de conservation, garde de parc, garde de réserve, écogarde. Dans une approche plus maritime, il existe aussi garde du littoral.

Mention spéciale pour la police de l'environnement qui représente une fonction pour le garde nature mais qui nécessite une assermentation de l'OFB

## Qui recrute ?

Selon Pôle Sup Nature, les collectivités locales sont les premières structures de recrutement des gardes nature. On compte aussi les conseils régionaux et généraux, parcs nationaux et régionaux, associations de protection de la nature, l'Etat sous réserve de concours, enfin les entreprises privées.

## Après ?

Le garde nature peut évoluer avec de l'expérience en tant que responsable de pôle, de service ou d'équipe, et/ou vers des missions d'inspecteur de l'environnement.

## Comment ?

Ce métier est accessible par un BTSA GPN (Gestion et protection de la nature).

## Compétences

Travail en équipe

Oralité

Terrain

